



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

242.510 – GEN 1/16

Notification aux Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre

CONVENTIONS ET PROTOCOLES ADDITIONNELS

Traductions

Le 21 mars 2016, la République de Bulgarie a déposé auprès du Conseil fédéral suisse des traductions officielles en langue bulgare des quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre ainsi que de leurs trois Protocoles additionnels de 1977 et 2005.

Des copies de ces traductions sont à disposition des Etats parties auprès du Département fédéral des affaires étrangères.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire (www.dfae.admin.ch/depositaire) des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels.

Berne, le 24 mai 2016

